

## INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS AU TF-UQAC

### **Critère 1.a: « L'étudiant énonce clairement le sujet de son texte »**

(valeurs possibles 5, 4, 3, 0 points)

L'énoncé est « **peu clair** » lorsqu'il n'est ni amené ni divisé et qu'il est posé ou rappelé en partie seulement.

L'énoncé est « **absent** » lorsqu'il n'est ni amené, ni posé, ni rappelé, ni divisé. Dans ce cas, il se peut également que la référence au sujet n'apparaisse que dans le titre ou que le sujet soit mal interprété.

### **Critère 1.b: « L'étudiant conclut correctement son texte »**

(valeurs possibles 4, 3, 2, 0 points)

Une conclusion est « **plus ou moins correcte** » lorsqu'elle présente des faiblesses appréciables au niveau de sa structure, mais que des liens sont perceptibles entre ses parties.

Une conclusion est « **insatisfaisante ou absente** » lorsqu'elle n'est pas présente ou qu'elle ne respecte en rien la structure attendue d'une conclusion.

### **Critère 2: « L'étudiant exprime une opinion claire sur le sujet choisi »**

(valeurs possibles 9, 6, 3, 0 points)

L'opinion est « **peu claire** » lorsqu'elle manque de constance tout au long du texte ou lorsqu'elle présente soit une ambiguïté, soit une contradiction.

L'opinion est jugée « **absente** » ou incomplète ou lorsqu'elle ne peut être décelée dans le texte, qu'elle ne se rapporte pas au sujet choisi ou qu'elle s'y rapporte, mais de manière élargie ou restreinte, et ce, tout au long du texte.

### **Critère 3.a: « L'étudiant a recours à des arguments cohérents pour défendre son opinion »**

(valeurs possibles 3, 2, 1, 0 points)

L'argumentation est « **plus ou moins cohérente** » (critère « **acceptable** ») lorsqu'elle est construite selon une stratégie plus ou moins claire; le texte manque d'organisation en raison d'un certain nombre de maladresses.

L'argumentation est « **incohérente** » (critère « **insatisfaisant** ») lorsqu'elle dénote peu d'organisation stratégique : le texte est divisé sans qu'il y ait de liens appréciables entre les énoncés ou sans que les rapports entre ceux-ci soient correctement établis.

### **Critère 3.b: « L'étudiant a recours à des arguments crédibles pour défendre son opinion »**

(valeurs possibles : 3, 2, 1, 0 points)

L'argumentation est « **plus ou moins crédible** » (critère « **acceptable** ») lorsqu'elle est fondée sur des informations dont certains aspects logiques peuvent être remis en cause.

L'argumentation est « **non crédible** » (critère « **insatisfaisant** ») lorsqu'elle est fondée sur des informations le plus souvent inexactes, qui représentent peu la réalité.

### **Critère 3.c: « L'étudiant a recours à des arguments pertinents pour défendre son opinion »**

(valeurs possibles : 3, 2, 1, 0 points)

L'argumentation est « **plus ou moins pertinente** » (critère « **acceptable** ») lorsqu'elle présente un lien modéré (probable, mais non certain) avec l'opinion exprimée.

L'argumentation est « **non pertinente** » (critère « **insatisfaisant** ») lorsqu'elle présente soit des arguments qui ne sont pas au service de l'opinion ou qui se rapportent de manière trop élargie ou restreinte au sujet, soit un contenu analytique sans lien explicite avec l'opinion exprimée, soit un contenu narratif, informatif ou explicatif qui ne soutient pas l'argumentation.

### **Critère 3.d: « L'étudiant a recours à des arguments consistants pour défendre son opinion »**

(valeurs possibles : 9, 6, 3, 0 points)

L'argumentation est « **plus ou moins consistante** » (critère « **acceptable** ») lorsqu'elle est développée en deux ou trois aspects et qu'un aspect seulement contient un argument plein ou qu'elle est développée en quatre ou cinq aspects et que seulement deux des aspects contiennent un argument plein.

L'argumentation est « **non consistante** » (critère « **insatisfaisant** ») lorsqu'elle est développée en deux ou trois aspects et qu'aucun aspect ne contient un argument plein ou qu'elle est développée en quatre ou cinq aspects et que seulement un des aspects contient un argument plein.

### **Critère 4: « L'étudiant fournit des indices pertinents qui révèlent la structure de son texte »**

(valeurs possibles : 9, 6, 3, 0 points)

Le découpage des paragraphes, les phrases de transition et les marqueurs de relation sont les principaux indices qui révèlent la structure d'un texte. L'étudiant se voit attribuer la cote « **rarement** », c'est-à-dire trois points, lorsque le texte présente une faiblesse marquée dans l'utilisation de ces indices.

L'étudiant perd tous ses points à ce critère lorsque l'absence ou l'emploi erroné d'indices nuit à la structure argumentative du texte.

**Critère 5 : « L'étudiant emploie des termes précis et variés »**

(valeurs possibles : 15, 10, 5, 0 points)

La cote « **rarement** » est accordée lorsqu'il y a présence de plusieurs termes imprécis ou appartenant à la langue familière et lorsqu'il y a répétition fréquente des mêmes termes.

La cote « **presque jamais** » est attribuée au texte qui contient un trop grand nombre d'imprécisions, de répétitions ou de termes inappropriés, ce qui rend le texte difficilement compréhensible.

**Critère 6.a : « L'étudiant construit des phrases correctes »**

(perte maximale de 12 points)

Les erreurs de **syntaxe** peuvent, entre autres choses, relever des cas suivants: absence de proposition principale dans la phrase; ordre incorrect des mots dans la phrase; absence d'un mot essentiel dans la phrase; usage erroné d'un mode ou d'un temps; emploi erroné d'un pronom; erreur quant au référent; emploi erroné d'une préposition, d'une conjonction ou d'une locution conjonctive; omission du **ne** dans la négation ou mauvais usage de la négation.

**Critère 6.b : « L'étudiant place adéquatement les signes de ponctuation »**

(perte maximale de 8 points)

Les erreurs quant à la **ponctuation** portent sur l'absence ou la présence erronée d'un signe de ponctuation. Ces erreurs sont, par exemple :

**La virgule**: absence de la virgule : - pour séparer des mots énumérés, des propositions de même nature, des éléments apposés;

- devant ou après certaines conjonctions de coordination; - après certains adverbes ou locutions adverbiales de liaison unissant deux propositions; - pour isoler l'incise, l'apostrophe, les marqueurs de relation en début de phrase et le complément de phrase (sub. circonstancielle) en tête de phrase; absence d'une des deux virgules pour isoler un élément intercalé. Emploi erroné.

**Le point**: absence du point à la fin de la phrase; présence erronée du point.

**Le point-virgule**: absence du point-virgule entre des propositions très voisines d'idées ou des propositions développant un même thème; utilisation erronée du point-virgule.

**Les deux points**: absence des deux-points devant une énumération, une explication, une citation.

**Le point d'interrogation**: absence après toute phrase interrogative directe; présence erronée après une phrase interrogative indirecte.

**Critère 7 : « L'étudiant observe l'orthographe d'usage et l'orthographe grammaticale »**

(perte maximale de 20 points)

Les erreurs **d'orthographe d'usage**, outre la graphie inexacte d'un mot, sont, entre autres, l'absence ou la présence erronée d'accents et de traits d'union dans les mots composés, les mauvaises coupures de mots et les homonymes lexicaux.

Tous les cas de transgression d'une règle de grammaire constituent une erreur **d'orthographe grammaticale**. S'ajoutent par exemple aux conjugaisons ou aux accords erronés du verbe, du participe passé, de l'adjectif, etc., l'emploi erroné de l'apostrophe, de la majuscule, du trait d'union relatif à une règle de grammaire, ainsi que les erreurs relatives aux homonymes grammaticaux.

*N.B. Dans ce document le masculin désigne les personnes des deux sexes, sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.*

*Michel Lemelin  
Responsable du TF-UQAC*